

DELIBERATION

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL Du 18 février 2021

Convocation du Conseil Municipal adressée par mail, à chacun des Conseillers Municipaux pour la session ordinaire qui se tiendra le 24 février 2021 à 20h30 à la salle Omnisports.

Le Maire,
Jean-Yves BILHEU

REUNION DU 24 FEVRIER 2021

Le 24 Février 2021 à 20H30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M.BILHEU Jean-Yves, Maire de La Chapelle-Saint-Laurent.

PRESENTS : BILHEU Jean-Yves, PAULET Jean-François, GAUVRIT Marie, ROUSSEAU Jean-Pierre, CLEMOT Virginie, CHATELLIER Jean-Paul, ARNAUD Bernard, MAROLLEAU Pascal, MORIN Bernadette, FRADIN Sylvie, CROISÉ Lucie, PICARD Céline, BODIN Dominique, GUILLAUME Virginie, BAUDU Maxime, BONNIN Marine, GATARD Jean-Guy

ABSENTS EXCUSES : Mme RIOLON Patricia qui a donné pouvoir à M.GATARD Jean-Guy, M.MARQUIS Jean-François qui a donné procuration à Mme BONNIN Marine,

Secrétaire de séance : Mme MORIN Bernadette

COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2021 - Présentation du budget de Fonctionnement

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2021 de la commune en fonctionnement ce qui laisse un montant prévisionnel d'investissement possible de 376.817 €.

TARIFS 2021

- **Concessions cimetièrè**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider les tarifs suivants pour les concessions cimetières pour l'année 2021 :

- Concession au cimetière communal : 40€ le m², soit 80€ la concession de 2m²
- Caverne : 330€

Les concessions sont concédées pour une période de 50 ans.

Le conseil municipal valide ces tarifs

- **Camions Ambulants**

Monsieur le Maire propose de fixer un tarif de 30 € par mois soit 360 € à l'année à compter du 1^{er} janvier 2021. Le conseil municipal accepte

- **Restaurant**

Concernant les loyers du restaurant, le conseil municipal décide d'exonérer les loyers de janvier et de février 2021. Les loyers seront redemandés à partir de mars 2021.

- **Camion d'outillage**

Pour les camions d'outillage qui effectuent des ventes de marchandises, le conseil municipal doit fixer un droit de stationnement. Monsieur le Maire propose de fixer un montant de 70 € à chaque demande de stationnement pour l'année 2021. Le conseil municipal valide ce tarif

AMENAGEMENT ROUTE DE NIORT - Demande de subvention (DETR 2021)

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal d'effectuer des travaux d'aménagement de la Route de Niort RD 748. Les travaux envisagés sont :

- Réduction de la voie de circulation et création de chicanes multiples.
- Eclairage public
- Effacement des réseaux (Électrique et Télécom)
- Organiser le stationnement en bordure de la route avec des stationnements longitudinaux matérialisés.
- Création de cheminements piétons sécurisés et accessibles.
- Améliorer le cadre de vie en accentuant le volet paysager de la traversée avec la création d'espaces ponctuels.
- Sécuriser les abords de l'école.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 363.940,13 € H.T. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
<u>Dépenses éligibles</u>		- DETR 2021	92.043,60
- Installation-Préparation	6.900,00	- Conseil Départemental	
- Assainissement	16.990,00	- Investissement sur RD	84.636,71
- Bordures et trottoirs	114.723,00	- Amendes de Police	24.073,78
- Signalisation - Mobilier	12.633,00		
- Mises à niveau - DOE	14.125,00		
- Eclairage public	11.732,00		
- Effacement réseau électrique et réseau télécom)	28.620,00		
- Maîtrise d'œuvre	10.004,00		
- Mission SPS	1.750,00		
- Investigations complémentaires	1.532,00		
- Déviation	<u>11.100,00</u>		
<u>Total dépenses éligibles</u>	230.109,00		
<u>Dépenses non éligibles</u>			
- Parkings	4.967,75		
- Voirie	<u>128.863,38</u>		
<u>Total dépenses non éligibles</u>	133.831,13		
		Autofinancement	63.186,04
		Emprunt	100.000,00
TOTAL HT	363.940,13	TOTAL HT	363.940,13

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- Approuve le projet d'aménagement de la Route de Niort
- Valide le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions au titre de la DETR 2021

AMENAGEMENT ROUTE DE NIORT - Demande de subvention (Investissement sur Route Départementale)

Monsieur le Maire rappelle la volonté du conseil municipal d'effectuer des travaux d'aménagement de la Route de Niort RD 748. Les travaux envisagés sont :

- Réduction de la voie de circulation et création de chicanes multiples.
- Organiser le stationnement en bordure de la route avec des stationnements longitudinaux matérialisés.
- Création de cheminements piétons sécurisés et accessibles.
- Améliorer le cadre de vie en accentuant le volet paysager de la traversée avec la création d'espaces ponctuels.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 363.940,13 € H.T. Le financement de cette opération pourrait être assuré selon le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
<u>Dépenses éligibles</u>		- DETR 2021	92.043,60
<u>Secteur RD</u>		- Conseil Départemental	
- Installation-Préparation	6.900,00	- Investissement sur RD	84.636,71
- Assainissement	15.800,00	- Amendes de Police	24.073,78
- Bordures et trottoirs	98.998,50		
- Parkings	4.967,75		
- Voirie	118.729,63		
- Signalisation - Mobilier	10.214,50		
- Mises à niveau - DOE	12.130,00		
- Mission SPS	1.750,00		
- Investigations compl.	1.532,00		
- Déviation	<u>11.100,00</u>		
Total dépenses éligibles	282.122,38		
<u>Dépenses non éligibles</u>			
<u>Secteur Ecole</u>			
- Assainissement			
- Bordures et trottoirs	1.190,00		
- Voirie	15.724,50		
- Signalisation-Mobilier	10.133,75		
- Mise à niveau	2.418,50		
- Eclairage public	1.995,00		
- Maîtrise d'œuvre	11.732,00		
- Effacement (réseaux électrique et télécom)	10.004,00		
Total dépenses non éligibles	28.620,00		
	81.817,75		
		Autofinancement	63.186,04
		Emprunt	100.000,00
TOTAL HT	363.940,13	TOTAL HT	363.940,13

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, :

- Approuve le projet d'aménagement de la Route de Niort
- Valide le plan de financement
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'attribution de subventions au titre de l'investissement sur Route Départemental

DEMANDES DE SUBVENTIONS D'ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire présente plusieurs demandes de subvention par les écoles hors commune fréquentés par des enfants de la commune, notamment des Maisons Familiales. Ces enfants sont au nombre de 11.

Après discussion et à 16 contre et 3 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas verser de subventions à ces écoles.

ECOLE PRIVÉE - Plan Numérique

Dans le cadre du plan de relance présenté par le gouvernement, le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports bénéficie d'un volet dédié au numérique pour l'éducation. Celui-ci va permettre aux communes qui souhaitent s'équiper en matériel numérique de pouvoir profiter d'un subventionnement pouvant aller jusqu'à 70% des dépenses engagées. C'est pourquoi, l'Ecole Privée a sollicité la commune pour une aide à l'achat de matériel informatique. Les différents devis de matériel informatique s'élèvent à 16.249,39 € TTC. La participation de la commune serait d'environ 4.900 €. Après discussion, le conseil municipal accepte la demande de l'Ecole Privée.

DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Monsieur le maire indique que la formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L2123-12 du code général des collectivités territoriales qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Il est proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant de 2% % des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Les organismes de formations doivent être agréés, Monsieur le maire rappelle que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat soit 20 heures par an et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient. Ce congé est renouvelable en cas de réélection.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire, Le conseil municipal doit Adopter le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant de 2 du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la commune
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Le conseil municipal décide selon les capacités budgétaires de prévoir chaque année l'enveloppe financière prévue à cet effet

VALIDATION DE 2 SORTIES au Lotissement des Mionnières

Monsieur Paulet, adjoint à la Voirie, présente un plan avec deux parcelles à construire près du Lotissement des Mionnières. Le propriétaire souhaite créer deux sorties sur le lotissement des Mionnières.

Après discussion, le conseil municipal accepte de créer ces deux sorties distinctes pour ces parcelles et à la condition que le découpage de la parcelle AC 269 soit dans l'alignement de la parcelle AC 243. Les frais et la remise en état seront à la charge des futurs propriétaires

DEMANDE DE Mr BOCHE Jean-Michel

Mr Jean-Michel Boche demande à la commune s'il est possible de créer une sortie de sa propriété vers le Lotissement du Belvédère. Le conseil municipal accepte.

ENFOUISSEMENT TELEPHONE : 18.000 € TTC et ECLAIRAGE PUBLIC : 15.500 € TTC - Route de Parthenay

Gérédis a décidé d'enfouir les réseaux électriques Route de Parthenay (des feux au Calvaire de Pitié). Monsieur Paulet, adjoint à la voirie, informe le conseil municipal de la possibilité d'enfouir les réseaux téléphone et Eclairage public. Le coût des travaux à charge de la commune serait de 33.500 € TTC.

Pour ces travaux, la commune aurait la possibilité de demander une subvention auprès du conseil départemental au titre de CAP Relance 21.

Le conseil municipal laisse en suspens la décision.

COMMISSION D'INDEMNISATION A L'AMIABLE DES PREJUDICES ECONOMIQUES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune de La Chapelle Saint Laurent va lancer des travaux d'aménagement de voirie sur la Route départementale 748.

En dépit de la volonté affichée par la commune de limiter au maximum les nuisances pour les riverains des emprises concernées, il demeure possible que les travaux engagés occasionnent une gêne anormale et durable pour les professionnels (commerçants, artisans)

Monsieur le maire propose d'instituer une commission d'indemnisation amiable pour instruire les dossiers de demande d'indemnisation des préjudices et directement en lien avec le chantier de la Route de Niort. Cette commission examinera la recevabilité des demandes, puis le cas échéant se prononcera sur la part du préjudice indemnisable.

La Commission est composée :

- D'un représentant du Tribunal administratif
- D'un représentant de la commune
- D'un représentant de la Chambres de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- D'un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- D'un représentant de la Préfecture : Direction des Collectivités locales
- D'un représentant de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve la création de la commission d'indemnisation amiable des préjudices économiques liés aux travaux d'aménagement de la Route de Niort ;

- Autorise le Maire à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération

MAISON DE SANTE

Des courriers ont été transmis aux professionnels de santé de la Commune afin de les rencontrer pour discuter du projet de la Maison de Santé.

COMMISSION TRANSPORT RURALITE

Mme Fradin informe le conseil municipal de la réunion de la commission de transport ruralité au sein de l'Agglo2b. La Région a transféré la compétence Transport Scolaire à l'Agglo2b. Les locaux vont se situer sur le nouveau site de la Gare à Bressuire.

La commission conseille aux parents de faire les inscriptions en ligne et les parents auront la possibilité de payer le transport scolaire en 3 fois à partir de juin 2021.

Des dépliants des trajets vont être mis à disposition dans les mairies.

SCHEMA DIRECTEUR CYCLABLE

Une étude de création de piste cyclable est mis en place pour relier les plus grosses communes du territoire de l'Agglo2b (Cerizay/Bressuire/Nueil les Aubiers /Argentonnais).

REFERENT JEUNESSE

La rencontre avec les référents jeunesse ne pouvant avoir lieu pour des raisons sanitaires, il est envisagé de reporter la présentation à la réunion de conseil du mois d'avril.

Mme Bonnin informe que 14 jeunes de la Chapelle sont actuellement en train d'organiser un voyage qui pourrait de dérouler fin août.

ANACEJ

Mme Bonnin Marine informe que l'ANACEJ (Association Nationale des Conseils d'Enfants et de Jeunes) propose des formations afin d'aider les enfants et les jeunes à créer des projets sur leur commune

Prochaines réunions de conseil municipal : Mercredi 17 mars 2021

Ainsi délibéré le jour, mois et an que dessus